



Manifeste des Intercommunalités de France

aux candidates et candidats
à l'élection présidentielle 2022

détaillé par le Conseil d'administration du 3 mars 2022



INTERCOMMUNALITÉS
— DE FRANCE —

Intercommunalités de France

Créée en 1989 pour promouvoir la coopération intercommunale en France, l'association porte la parole des élus intercommunaux auprès des pouvoirs publics nationaux. Elle contribue de manière active aux grandes étapes législatives, aux débats sur les évolutions de notre organisation territoriale et des politiques publiques décentralisées.

Intercommunalités de France représente ses adhérents dans leur diversité, favorise les cadres d'échanges et les accompagne par la mise à disposition de l'expertise de son équipe technique.

L'association fédère aujourd'hui près d'un millier d'intercommunalités :

17 métropoles

210 communautés d'agglomération et urbaines

10 établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris

730 communautés de communes

Retrouvez les **élus des instances d'Intercommunalités de France** et toutes les **ressources sur l'intercommunalité**

www.adcf.org





Sébastien Martin,
*Président
d'Intercommunalités
de France*

Pour une France des bassins de vie

La prochaine législature sonnera l'heure de vérité pour savoir si nous sommes en mesure de faire face aux grandes transitions de notre époque.

Les questions que ces enjeux soulèvent sont loin d'être abstraites. Elles questionnent directement nos modes de vie, nos habitudes... Les réponses à apporter vont donc nécessiter l'adhésion du plus grand nombre et cela ne pourra passer que par le dialogue autour d'un projet de développement partagé, territoire par territoire. Si les enjeux sont globaux, les réponses devront être en grande partie locales.

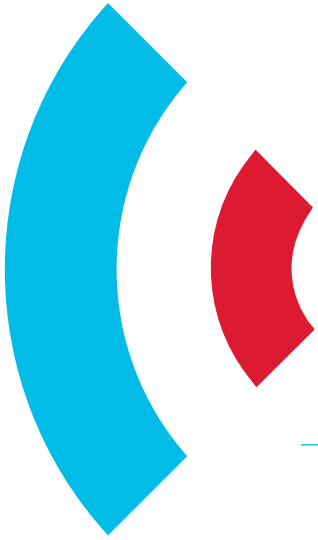
Intercommunalités de France souhaite que ces défis qui s'imposent à chacun d'entre nous soient l'occasion d'aller vers « une France des bassins de vie », dans laquelle chaque territoire peut définir ses priorités et ses ambitions économiques, environnementales et sociales.

Dans la perspective des élections présidentielles et des échéances législatives du printemps 2022, le présent Manifeste des intercommunalités de France propose plusieurs orientations fortes qui seront enrichies tout au long du premier semestre :

- Pour une France réindustrialisée ;
- Pour une France durable ;
- Pour une France solidaire ;
- Pour une France où État et collectivités travaillent en confiance.

Tel est le projet que nous souhaitons porter.





Inscrire notre **relance**
dans un nouveau modèle
de croissance

Inscrire notre **relance dans un nouveau modèle de croissance**

Le développement économique de nos territoires restera l'une des grandes priorités nationales au cours de la prochaine législature. Même si notre modèle productif doit se repenser à l'aune des grands défis écologiques qui sont devant nous, notre pays aura à faire face à son niveau élevé d'endettement public et à un enjeu de financement de son système de protection sociale. Seule une croissance robuste, décarbonée, respectueuse de notre environnement, pourra en assurer la pérennité.

Les intercommunalités de France appellent ainsi les candidats à faire des questions d'emploi, d'insertion professionnelle et de formation tout au long de la vie l'une des priorités majeures de la prochaine législature.

C'est de fait au cœur de nos bassins d'emploi, au plus près des entreprises et des lieux de formation, que doivent se co-construire les solutions d'insertion et d'apprentissage, mais aussi les parcours de formation initiale et continue.

Notre pays et nos territoires ont également besoin d'emplois de qualité, à forte valeur ajoutée, correspondant aux activités et aux besoins économiques et sociaux de l'avenir, marqués notamment par la révolution numérique.

Alors que des transformations majeures vont affecter l'ensemble de l'économie, des métiers du commerce à ceux de l'industrie, de l'agriculture aux professions du tourisme, de la santé aux activités culturelles... il faudra accentuer les démarches de gestion prévisionnelle et territoriale de l'emploi et des compétences,

faciliter les mobilités professionnelles, trouver des solutions mutualisées entre entreprises, proposer des temps de formation certifiants tout au long de la vie, tirer pleinement parti des opportunités offertes par le numérique. Les intercommunalités sont disposées à accompagner les entreprises et les filières de leurs territoires dans leurs propres efforts de transition.

Les intercommunalités de France sont par ailleurs pleinement engagées dans le chantier de la réindustrialisation de nos territoires. 530 d'entre elles animent notamment sur le terrain le programme Territoires d'industrie en lien avec leurs industriels. C'est sur les intercommunalités que va reposer la charge d'aménager des espaces d'activité pour l'accueil d'implantations industrielles et concevoir les parcs technologiques de l'avenir, mieux desservis, plus denses en services.

Intercommunalités de France

propose de

- 1. Conforter les responsabilités** des intercommunalités comme pilotes du développement économique de leur territoire.
 - 2. Renforcer le partenariat** entre régions et intercommunalités sur les enjeux de formation dans nos bassins d'emploi.
 - 3. Généraliser les démarches** de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences dans les territoires en lien avec les fédérations professionnelles.
 - 4. Intensifier le travail collaboratif** entre les intercommunalités et nos établissements d'enseignement supérieur, ressource stratégique au cœur de la société de la connaissance.
 - 5. Soutenir des filières de formation** au numérique pour accompagner la transition digitale des tissus productifs locaux.
 - 6. Amplifier les ambitions** et les moyens du programme Territoires d'industrie porté sur le terrain par les intercommunalités et les industriels.
 - 7. Préserver nos capacités d'accueil** de nouveaux investissements industriels, par un encouragement massif de la requalification des friches.
-

Donner la priorité à ...

LA REINDUSTRIALISATION PAR LES TERRITOIRES

Interpellée par ses adhérents soucieux de développer la dimension productive de leurs territoires, Intercommunalités de France lançait dès le mois de mai 2018 un appel à la mobilisation des acteurs économiques et des fédérations industrielles pour un renouveau productif des territoires. Le Pacte productif État-collectivités-branches, puis le Programme Territoires d'industrie lancé en 2019 découlent de cette initiative.

La réactivation du Conseil National de l'Industrie, des Comités Stratégiques de Filière puis le Plan de Relance ont signalé le retour de l'État dans la politique industrielle. En parallèle, comme l'ont démontré les 146 Territoires d'industrie, les solutions déployées au niveau local sont un levier direct, inédit et complémentaire des politiques de filière.

La réindustrialisation ne pourra se faire sans trouver du foncier, des compétences, des équipements productifs modernes, de l'énergie et des matières premières pour les activités industrielles.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE, LES INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE PROPOSENT DE :

1. Affirmer une stratégie industrielle nationale s'appuyant sur les territoires de production

- Créer un ministère de l'Industrie, distinct du ministère des Finances ;
- Associer régions et intercommunalités à la gouvernance de France 2030 pour leur permettre de mobiliser ce plan d'investissement auprès des plus grandes comme des plus petites entreprises ;
- Promouvoir les fonds d'investissements régionaux pour orienter l'épargne vers des entreprises d'avenir et l'octroi de prêts bonifiés ;
- Prévoir le financement pérenne de l'ingénierie économique dans les CRTE ;
- Déconcentrer une partie des moyens du PIC, du PIA, de France 2030, des fonds BPI pour mieux les articuler aux stratégies régionales et en faciliter l'accès dans les territoires.

2. Poursuivre l'objectif de sobriété foncière sans remettre en cause le déploiement de l'industrie

- Connaître les disponibilités foncières via une observation continue, structurée, et appuyée par l'État, les régions et les autres partenaires fonciers locaux ;
- Renforcer la place de l'industrie dans les documents d'urbanisme ;
- Accroître l'outillage des collectivités en diffusant les nouveaux outils de portage foncier et former à leurs usages ;
- Mobiliser des financements pour la réhabilitation des friches avec une enveloppe dédiée à l'industrie ;
- Moderniser les zones d'activités économiques, notamment en reconduisant les « sites d'activité clefs en main » ;
- Rapprocher Territoires d'industrie et Action cœur de ville pour une vision globale sur la redynamisation des villes moyennes.

3. Soutenir le développement des compétences dans les territoires

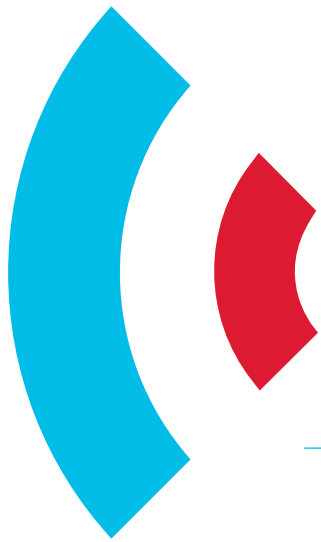
- Confier au couple région-intercommunalités les stratégies de gestion des compétences, de l'emploi, de l'insertion, de la formation ; soutenir dans ce cadre les actions de valorisation des métiers industriels dans les villes moyennes ;
- Créer des « Académies industrielles » qui permettraient de proposer, en dehors des métropoles, des parcours de formation du Bac jusqu'au doctorat directement connectés aux filières industrielles.

4. Mettre en œuvre des feuilles de routes technologiques dans les territoires

- Dresser dans chaque région un état des lieux du vieillissement des équipements technologiques dans les entreprises et mettre en place des stratégies territoriales de modernisation et de numérisation, en lien avec les intercommunalités ;
- Multiplier les tiers-lieux équipés de machines mutualisées, à disposition des industriels locaux, à des fins de production, de prototypage et de formation ;
- Transférer aux régions le pilotage des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT).

5. Aller vers une industrie décarbonnée

- Faire converger les PCAET et les SRADDET afin de faire émerger des stratégies d'écologie industrielle ;
- Généraliser et animer les outils d'observation des input/output de matières premières, déchets et énergie des entreprises (« toiles industrielles ») afin de faciliter la mise en réseau de ces ressources (récupération de chaleur fatale, valorisation des pertes de matière, production mutualisée d'électricité...);
- Identifier à différentes échelles les freins à la production énergétique locale et décarbonnée (freins réglementaires, accès au foncier, besoins d'investissement, disponibilité des compétences) ;
- Maîtriser la consommation en eau des entreprises, limiter les pollutions et réutiliser la ressource ;
- Systématiser les critères d'éco-conditionnalité dans la commande publique et dans l'octroi d'aides aux entreprises.



Accélérer nos **transitions**
écologique et énergétique
au cœur des territoires

Accélérer nos **transitions écologique et énergétique** au cœur des territoires

Notre réindustrialisation n'est aucunement contradictoire avec nos ambitions en termes de transition énergétique et écologique. Elle en sera l'indispensable levier pour réduire notre empreinte carbone et nos émissions importées de gaz à effet de serre.

Notre stratégie nationale bas carbone (SNBC) et nos engagements internationaux ne pourront être respectés que si nous réussissons collectivement, au cœur de nos bassins de vie, à transformer nos manières de produire, d'urbaniser et aménager, de consommer, de circuler, de nous chauffer ou nous rafraîchir... Des efforts importants seront à fournir en matière de sobriété numérique, tant dans nos usages que nos équipements.

La neutralité carbone à l'horizon 2050 ne pourra être atteinte sans une action de préservation, voire de reconquête, de nos écosystèmes naturels et agricoles qui assurent une importante fonction de séquestration.

La réduction de nos consommations foncières et des pratiques d'artificialisation devra s'inscrire dans ce changement de paradigme en repensant nos politiques d'aménagement du territoire à toutes les échelles et en établissant de nouveaux partenariats avec le monde agricole, notamment via nos plans alimentaires territoriaux. Des formes plus compactes d'urbanisation et des actions massives de requalification foncière ou urbaine (friches notamment) seront à inventer pour parvenir à l'objectif du « zéro artificialisation nette » (ZAN) sans condamner des territoires au non-développement ni provoquer des effets inflationnistes sur les prix fonciers.

En charge des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) et des plans locaux d'urbanisme (PLU-I), les intercommunalités de France savent qu'elles auront une responsabilité éminente pour accompagner ces transformations et les faciliter. Elles pourront notamment s'appuyer sur leurs responsabilités d'autorités organisatrices dans les domaines des mobilités et de la gestion des déchets.

De même, l'attribution aux intercommunalités volontaires d'une responsabilité d'autorité organisatrice de l'habitat devra permettre un pilotage plus fin et une efficacité accrue de la rénovation énergétique des logements.

Il faudra également confirmer leur montée en puissance dans la gestion du cycle de l'eau, en confirmant la généralisation à l'horizon 2026 des transferts en matière d'eau et d'assainissement, et en assurant le financement de la compétence GEMAPI.

Une gestion intégrée du cycle de l'eau s'imposera de plus en plus au cours des prochaines années, pour faire face tant aux épisodes de sécheresse que de forte pluviosité et maintenir des équilibres justes entre les différents usages domestiques, agricoles, industriels... Un effort d'investissement très conséquent sera à programmer au cours de la prochaine législature pour l'entretien de nos réseaux de distribution et d'assainissement, sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, la gestion des eaux pluviales, la protection de la ressource.

C'est enfin la gestion de nos déchets, qu'ils soient ménagers ou industriels, qui devra poursuivre son évolution vers des solutions performantes de recyclage, d'éco-conception des produits en amont, de valorisation en aval. Confrontée à des coûts croissants, la gestion des déchets ne pourra solliciter le seul contribuable. Des nouveaux modèles économiques et de nouvelles tarifications, fondés sur le respect du principe pollueur-payeur, devront encourager ces mutations.

Intercommunalités de France

propose de

- 1. Confirmer la généralisation** des transferts de compétences prévus en 2026 en matière d'eau et d'assainissement, dans une vision intégrée et une approche globale du cycle de l'eau.
- 2. Confier aux intercommunalités** volontaires une responsabilité d'autorité organisatrice de l'habitat pour piloter le chantier de la rénovation énergétique des logements au plus près des besoins.
- 3. Rééquilibrer les modes de financement** de la gestion des déchets et valoriser ces derniers en tant que véritables ressources collectives dans une logique d'économie circulaire.
- 4. Accroître de manière significative les crédits d'investissement** consacrés aux transitions écologiques et énergétiques dans les lois de finances et les programmes européens.
- 5. Affecter une part croissante de la fiscalité énergétique et environnementale** aux politiques de transition écologique.

Zoom sur ...

LES ENJEUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

La réduction des consommations énergétiques et la décarbonation du mix énergétique des bâtiments sont nécessaires pour contribuer aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, d'emploi local, de maîtrise des dépenses et de précarité énergétique. C'est également un impératif financier, illustré par la hausse actuelle des prix de l'énergie.

L'horizon français de la rénovation énergétique, tant du patrimoine public que de l'habitat, doit se décliner dans des objectifs ambitieux et atteignables dans les territoires, permettant de rattraper le retard pris au cours des dernières années.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE, LES INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE PROPOSENT DE :

1. Faciliter le financement des projets de rénovation

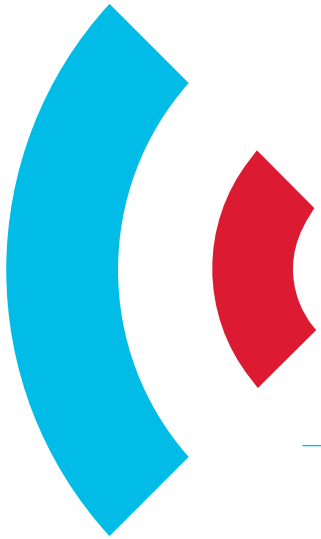
- Territorialiser une part du produit de la Contribution climat-énergie à hauteur de 10 € par habitant pour les intercommunalités qui ont adopté un PCAET et 5 € par habitant pour les régions disposant d'un SRADDET ;
- Appuyer la rénovation énergétique sur l'accès à des emprunts de long terme dont une partie pourrait ne pas figurer dans les ratios d'endettement des collectivités, dans la mesure où ils financent des opérations permettant des gains de consommation énergétique importants ;

2. Renforcer l'ingénierie locale pour la rénovation énergétique des bâtiments

- Soutenir une ingénierie locale pérenne, mutualisée à l'échelle intercommunale (prise en main des outils de maîtrise des consommations énergétiques, tels que l'intracring ou les contrats de performance énergétique...) ;
- Engager un travail conjoint entre l'État, les collectivités et les acteurs du bâtiment portant sur l'ensemble des outils disponibles pour concevoir et financer des projets de réduction de la consommation énergétique des bâtiments.

3. Faciliter l'accès aux données sur la consommation et la production énergétiques

- Poursuivre la publication en accès libre de données et de visualisations sur la production et la consommation énergétiques ;
- Accompagner la prise en main de ces données afin d'en faire une réelle aide à la décision pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de maîtrise des consommations d'énergie.



Garantir notre
**cohésion sociale
et territoriale**

Garantir notre **cohésion sociale et territoriale**

La préservation de notre cohésion sociale et territoriale doit être également l'un des axes forts de la prochaine législature, ordonné autour d'une stratégie d'aménagement du territoire cohérente.

Parmi les priorités, outre l'accès à l'emploi évoqué plus haut, figurera l'accès au logement. Devra être posée la question de la soutenabilité des prix fonciers et immobiliers dans beaucoup de territoires et les risques de dégradation des conditions de vie de nombre de nos concitoyens.

Des politiques de l'habitat plus territorialisées, bassin de vie par bassin de vie, devront permettre de mieux rapprocher offres et besoins, fluidifier les parcours résidentiels, rénover le parc existant, favoriser les projets d'accession, adapter les logements et équipements collectifs au vieillissement de la population. Le pilotage vertical de la politique du logement, depuis Paris, n'a plus de sens.

L'accès à la santé et à une offre de soins de qualité est une attente majeure de nos concitoyens. L'essor des communautés professionnelles et territoriales de santé (CPTS), comme celui des contrats locaux de santé, devra être amplifié et encouragé pour apporter des réponses sur-mesure et moins « hospitalo-centrées ».

Notre cohésion reposera également sur la performance et l'accessibilité de nos services publics, confrontés pour beaucoup à la nouvelle donne digitale. Ce chantier doit être accompagné par des stratégies locales d'inclusion numérique, des solutions de mobilité pour les publics fragiles, mais aussi des réponses par l'itinérance des services publics (permanences, « aller vers »...). Elle doit également s'inscrire dans une nouvelle politique d'aménagement du territoire et un effort durable de revitalisation des cœurs de villes.

Intercommunalités de France

propose de

- 1. Repenser notre politique d'aménagement** du territoire à partir des bassins de vie, dans une approche en réseaux, à la fois urbains et ruraux, tenant compte des aspirations nouvelles de nos concitoyens.
 - 2. Répondre aux enjeux** de cohésion urbaine et lutter contre les phénomènes d'exclusion en donnant une suite au « Pacte de Dijon » signé entre l'État et les associations de collectivités (Intercommunalités de France, France urbaine).
 - 3. Organiser la territorialisation** des politiques de l'habitat en s'appuyant sur des autorités organisatrices locales.
 - 4. Concevoir des stratégies** de mixité sociale, de mise en œuvre de la loi SRU et d'accompagnement des parcours résidentiels à l'échelle des bassins de vie.
 - 5. Développer des politiques inter-générationnelles** pour accompagner les pertes d'autonomie des personnes âgées et faire face à nos transitions démographiques.
 - 6. Mieux associer les collectivités** du « bloc local » à la réorganisation de l'offre de soins et aux politiques locales de santé, notamment en matière de santé publique et de prévention.
-

Encourager...

UNE POLITIQUE DES JEUNESSES QUI ÉMANCIPE ET PROTÈGE

L'émancipation et l'épanouissement des jeunes de notre pays revêtent aujourd'hui un caractère d'urgence : urgence sociale et économique, au sortir de la crise Covid ; urgence démocratique, au regard du désaveu des institutions et de leurs représentants. C'est également un enjeu de cohésion pour notre pays et nos territoires.

Chacun des acteurs institutionnels, publics ou privés engagés auprès des jeunes possède un bout de la solution. L'enjeu n'est pas, pour les collectivités, de réclamer à l'État ou entre elles telle ou telle nouvelle compétence. L'heure est venue de structurer collectivement une réelle politique des jeunes : État, communes, intercommunalités, départements, régions, associations, acteurs de l'éducation populaire, entreprises... ont tous un rôle à jouer.

Il serait faux d'affirmer que rien n'est fait en faveur des jeunes. Cependant l'empilement des dispositifs, des programmes, des critères d'éligibilité, des catégories d'âges, rend l'action publique illisible pour les jeunes (non-recours), pour les élus, pour tous les professionnels qui œuvrent sur le terrain.

L'intercommunalité peut contribuer à faire le lien entre tous les acteurs locaux, les communes et les partenaires financeurs des politiques jeunesse. Elle peut contribuer à créer des passerelles avec les politiques de petite enfance, scolaire et d'aide à la parentalité. Ces liens se bâtiront nécessairement dans une logique partenariale et transversale, à rebours d'une logique de guichet unique qui constituerait une réponse inadaptée aux besoins de la diversité de nos jeunes.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE, LES INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE PROPOSENT DE :

1. Sortir de la logique de guichet pour un accompagnement au plus près des jeunes

- **Réinvestir** ou, pour certains territoires ruraux, **inventer un nouveau modèle d'éducation populaire, fondé sur des financements pérennes** et territorialisés (y compris en fonctionnement), qui pourraient s'inscrire dans la logique des CRTE et de leur volet cohésion sociale ;
- Savoir saisir et accompagner les envies d'engagement spontanées et les initiatives portées par les jeunes, en **organisant la coordination des réponses et des appuis possibles par les acteurs locaux. Rendre le plus simple et le plus accessible possible l'ensemble des opportunités offertes aux jeunes en matière d'engagement citoyen** permettra aussi de mieux les orienter vers les dispositifs nationaux ou locaux déjà existants.

2. Face à l'urgence économique et sociale, intensifier les actions de santé publique et pour un numérique plus sûr

- **Faciliter la prévention, l'accès à l'information et aux soins des jeunes, sur tous les territoires.** Leur santé, santé mentale et hygiène de vie nécessitent de coordonner et d'animer l'ensemble des acteurs qui œuvrent aux actions préventives et curatives (maisons des adolescents, centres médico-psychologiques...) et qui abordent des questions variées d'addictions, d'alimentation, de sexualité... ;
- **Développer massivement, en mobilisant tous les canaux possibles, la prévention vis-à-vis des réseaux sociaux et d'Internet**, pour que le numérique devienne un espace de connaissance et de création, accessible au plus grand nombre. Utiliser l'outil numérique de manière responsable, en restant vigilant à la problématique de l'exposition aux écrans.

3. Mobiliser tous les acteurs des politiques jeunes

- **Lancer un vaste chantier de concertation aux échelles locales autour de la place des jeunes dans notre société et pour la définition d'une politique globale.** Cette initiative pourrait prendre la forme d'assises territoriales (à l'échelle d'une commune, d'une intercommunalité, d'un bassin de vie, d'un département...) réunissant l'ensemble des parties-prenantes, et pourrait se conclure par des assises nationales ;
- **Organiser le partenariat local autour du couple Région – intercommunalités : les Régions, cheffes de file d'une stratégie régionale des politiques jeunesse et les intercommunalités autorités organisatrices des politiques jeunesse** car en capacité d'assumer un rôle d'ensemblier, d'entretenir le lien entre les actions des communes, de la CAF, du Département, des acteurs de l'éducation populaire... ;
- **Intégrer au sein de la future convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales un volet jeunesse** incluant le financement des postes d'animation et de coordination des politiques jeunesse au sein des collectivités locales signataires d'une convention territoriale globale ;
- **Déployer l'analyse des besoins sociaux (ABS) à l'échelle des intercommunalités, en y incluant un volet consacré à la jeunesse**, sans remettre en cause les travaux des CCAS ou rendre obligatoire la création d'un CIAS.

UNE RESPONSABILITÉ TERRITORIALE DES ACTEURS DE LA SANTÉ

Les élus d'Intercommunalités de France souhaitent réaffirmer ces constats : qu'ils soient urbains ou ruraux, tous les territoires, à quelques exceptions près, manquent de professionnels de santé et continueront à en manquer ces prochaines années. Face à cette situation, la responsabilité de l'État est prééminente. Les professions médicales aussi doivent continuer d'opérer leur mue pour adapter leurs organisations à cette nouvelle donne.

Quant aux collectivités locales, leur responsabilité pourrait, en droit, se limiter à l'interpellation des autorités sanitaires. La loi, après tout, ne leur délègue que des compétences très résiduelles en matière de santé publique. Pourtant tous les échelons territoriaux sont à pied d'œuvre pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires et promouvoir la santé des habitants.

Les initiatives sont nombreuses, mais dispersées : les collectivités locales ne sont pas toujours les interlocuteurs naturels des professionnels de santé et les politiques qu'elles mettent en œuvre trouvent parfois difficilement leur place dans une organisation sanitaire nationale sectorielle souvent indifférente à notre organisation décentralisée.

La crise sanitaire, en deux ans, a changé cette donne : que ce soit pour organiser la distribution et la mise à disposition de matériel sanitaire, déployer des centres de vaccination ou aller vers les publics éloignés du soin, les communes et leurs groupements ont répondu présent et ont noué des relations plus étroites avec leurs correspondants dans les ARS, et avec les acteurs de la santé dans leur territoire. Confrontées à la pénurie des professionnels de santé et à la crise sanitaire, les intercommunalités sont de plus en plus nombreuses à avoir inscrit la santé au cœur des priorités de leur projet de territoire.

Intercommunalités de France propose de capitaliser sur ces acquis pour conforter des écosystèmes locaux en capacité de répondre aux enjeux de la santé dans les territoires.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE, LES INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE PROPOSENT DE :

1. Renforcer et généraliser les contrats locaux de santé

- Assurer d'ici à la fin de la législature 2022-2027 la couverture intégrale du territoire national en contrats locaux de santé signés à l'échelle intercommunale ;
- Associer systématiquement les CPTS et les établissements hospitaliers du territoire à l'élaboration et à la mise en œuvre du contrat local de santé ;
- Inscrire dans chaque contrat local de santé un volet dédié à la santé mentale prévoyant la création d'un conseil local de santé mentale ;
- Inscrire dans chaque contrat local de santé un volet dédié à la santé environnementale et à la prévention ;
- Financer pour chaque contrat local de santé un poste de coordinateur ;
- Expérimenter un « CLS renforcé » organisant la mutualisation de l'ingénierie de l'intercommunalité, de la ou des CPTS et éventuellement d'établissements de santé du territoire en vue d'atteindre des objectifs partagés.

2. Conforter l'attractivité médicale des territoires et offrir de meilleures conditions d'exercice pour les professionnels

- Poursuivre dans chaque bassin de vie l'appui au développement de l'exercice de groupe, des coordinations médicales et dans ce cadre, les délégations d'acte et la télémédecine ;

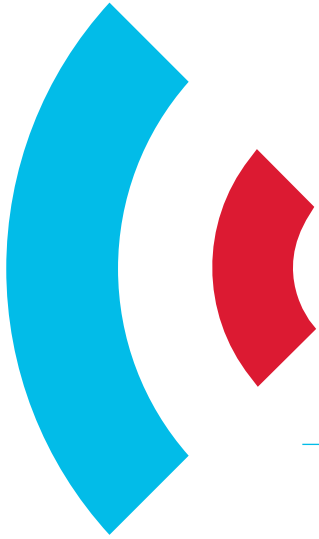
- Déconcentrer les études de médecine en créant des « internats de territoire », en développant la formation à distance et en réservant une fraction de l'offre de stage de 3e cycle aux maisons et centres de santé et aux hôpitaux de proximité ;
- Donner plus de place à la prévention et à la santé environnementale dans le cursus des études de médecine.

3. Améliorer la cohérence et l'efficacité des périmètres de la politique sanitaire

- Articuler la territorialisation de notre système de santé (TVS, GHT, CTS...) avec les périmètres des collectivités locales ;
- Poursuivre la réforme des zonages pour mieux anticiper les risques de désertification médicale.

4. Affirmer un principe d'équité territoriale face aux déficits de l'offre de soins

- Encadrer les installations supplémentaires de professionnels de santé dans les territoires dont la densité de professionnels, rapportée à la demande de soins, dépasse un certain seuil ;
- Dans ces territoires, n'autoriser les nouvelles installations que sous certaines conditions (transmission de cabinet médical, exercice mixte ville-hôpital, installation en secteur 1 et participation à une structure d'exercice coordonné, installation en QPV...).



Repenser le continuum
de **l'action publique**
entre **État et collectivités**

Repenser le continuum de l'action publique entre État et collectivités

Une action publique moins verticale et moins fragmentée, plus décentralisée, est nécessaire. État et collectivités territoriales sont aujourd'hui co-responsables de cette action publique. La gestion de la crise sanitaire a mis en évidence les interactions constantes entre les responsabilités des uns et des autres.

Dans les compétences qui sont les leurs, de plus en plus nombreuses, les collectivités n'entendent pas être transformées en simples exécutantes passives des décisions de l'État. Elles veulent être mieux associées, très en amont, aux grandes orientations nationales dont la mise en œuvre repose essentiellement, dans les faits, sur leurs propres compétences et moyens d'action. Une place plus large doit être laissée aux capacités d'expérimentation et de différenciation.

De nouveaux cadres de dialogue et de négociation seront ainsi à inventer au cours de la prochaine législature pour apaiser durablement les relations État-collectivités. Les Intercommunalités de France interpellent les candidats à cet égard pour qu'un coup d'arrêt soit donné à l'instabilité financière et fiscale dont souffrent communes et intercommunalités et qui les privent de toute visibilité pluriannuelle sur leurs recettes et leurs charges. Il doit être mis un terme aux réformes décidées unilatéralement par l'État, à rebours des logiques de décentralisation des responsabilités et du principe d'autonomie financière.

Les pouvoirs publics locaux doivent disposer de visibilité budgétaire mais aussi d'une capacité d'action sur leurs propres recettes.

Une simplification drastique des systèmes de dotation, au sein desquels se sont sédimentés de très nombreux mécanismes de compensation, s'imposera au cours du prochain quinquennat. Cette simplification devra être accompagnée d'une montée en puissance des mécanismes de péréquation en faveur des territoires les plus fragiles.

Pour accentuer le mouvement de dévolution de responsabilités, les intercommunalités de France plaident pour que la notion d'« autorité organisatrice », déjà bien connue en matière de transports publics, soit empruntée pour clarifier les rôles dans d'autres domaines de politiques publiques comme en matière d'environnement ou de logement par exemple. Une responsabilité d'autorité organisatrice se traduit par des obligations mais aussi par des capacités à agir tant sur le plan financier que réglementaire. C'est à travers cette reconnaissance de véritables autorités organisatrices qu'un nouveau processus de décentralisation pourra être réellement envisagé, en s'appuyant sur les « cœurs de métier » respectifs de nos différents échelons territoriaux.

Pour la mise en œuvre de stratégies partagées, la relation contractuelle reste assurément la meilleure dès lors qu'elle repose sur le respect des engagements pris dans la durée. Les intercommunalités de France plaident ainsi pour une refondation de la contractualisation, sous une forme plus transversale, plus intégratrice, pluriannuelle. Elles déplorent la prolifération des appels à projets qui accentuent les concurrences territoriales et le sentiment d'émiettement des politiques publiques. En s'appuyant sur les projets de territoires élaborés par les élus intercommunaux, en lien étroit avec les communes et les forces vives locales, les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) peuvent constituer l'amorce d'un changement de pratique et les prémises d'une transformation en profondeur des relations État-collectivités si leur ambition s'inscrit dans la durée.

Intercommunalités de France

propose de

- 1. Rénover en profondeur** les cadres du dialogue État-collectivités en amont des grandes évolutions législatives.
- 2. Renforcer la territorialisation** des politiques publiques par une décentralisation aboutie et une déconcentration accrue de l'organisation de l'État et de ses opérateurs.
- 3. Privilégier l'approche contractuelle** dans les relations État-collectivités et concrétiser au-delà de 2022 l'ambition affichée avec les contrats de relance et de transition écologique.
- 4. Doter enfin l'État d'une capacité** à s'inscrire dans des engagements pluriannuels en matière d'investissement public.
- 5. Reconstruire la prévisibilité budgétaire** du « bloc local » pour l'horizon du mandat.
- 6. Conforter l'identification des élus appelés à siéger** dans les instances communautaires à l'occasion des élections municipales.

Aller vers...

DES RELATIONS ÉTATS-COLLECTIVITÉS RENOUVELÉES

Gestion de la crise sanitaire et plans de relance ont fait la démonstration de l'efficacité de l'action publique lorsqu'État et collectivités travaillent ensemble. Ces épisodes ont aussi mis en lumière ses échecs lorsqu'une communication trop descendante, des consignes et des objectifs non négociés ou des réflexes jacobins d'un autre temps sont venus entraver les efforts des collectivités, ont rendu illisible l'intervention publique.

Intercommunalités de France n'oppose pas l'État aux collectivités locales. Ses élus plaident pour que s'établissent entre les territoires, le Gouvernement, le Parlement et les services déconcentrés de l'État des rapports constructifs et équilibrés, privilégiant le contrat plutôt que la loi, la coopération plutôt que la tutelle. C'est à ces conditions que notre organisation décentralisée donnera toute la mesure de son efficacité, au bénéfice d'un État plus stratégique, de collectivités plus agiles et d'habitants mieux servis.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE, LES INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE PROPOSENT DE :

1. Clarifier les relations entre l'État déconcentré et les collectivités locales

- Soutenir une contractualisation, transversale et pluriannuelle, entre l'État, les régions et le bloc local, soutenue par une ingénierie d'animation ;
- Stabiliser le cadre des dotations d'investissement et les inscrire dans un cadre pluriannuel ;
- Créer les conditions permettant aux services déconcentrés de l'État de parler d'une seule voix, en s'appuyant sur la même doctrine d'un territoire à l'autre ;
- Favoriser une bonne articulation entre État et collectivités locales en clarifiant le rôle du contrôle de légalité et en favorisant les rescrits préfectoraux, notamment dans le champ environnemental ;
- Harmoniser les doctrines des services instructeurs de l'État dans chaque département et entre départements, unifier certaines procédures et mettre fin aux situations de contrôles d'opportunité déguisés : accroître la pratique des rescrits préfectoraux ;
- Clarifier le rôle des multiples commissions ou comités départementaux visant à instaurer un dialogue entre l'État et les élus locaux.

2. S'appuyer sur la capacité d'organisation des collectivités locales

- Renforcer le couple chef de file - autorité organisatrice : étendre le statut d'« autorité organisatrice » à de nouveaux domaines et transformer les Conférences territoriales de l'action publique en « Conférences des autorités organisatrices » ;
- Accroître le pouvoir réglementaire des collectivités locales afin de leur laisser le soin d'organiser la mise en œuvre de leurs compétences ;
- Encourager l'expérimentation locale.

3. Réformer les cadres de dialogue nationaux entre l'État et les collectivités locales

- Maintenir et conforter un grand ministère des Territoires intégrant les portefeuilles de l'habitat, de la politique de la ville, du numérique et des transports ; placer l'ANCT sous sa tutelle exclusive ;
- Instaurer une instance nationale officielle de dialogue entre État et collectivités qui doit s'appuyer sur des groupes de travail thématiques ;
- Constituer lors de la préparation de réformes législatives concernant les collectivités et leurs compétences des groupes de « contact » composés de trois collègues représentant distinctement l'exécutif national, le Parlement et les exécutifs locaux ;
- Renforcer les prérogatives du CNEN en l'habilitant à rendre des avis ex ante sur la transposition des directives européennes et sur les renvois à des décrets à chaque fois qu'une proposition ou un projet de loi concerne les collectivités locales.

4. Aller au bout de la réforme de la prévention des conflits d'intérêt

- Exclure du cadre juridique applicable aux situations de conflits d'intérêt, les intérêts publics-publics et les élus désignés par délibération de leur assemblée délibérante pour représenter leur collectivité dans un organisme extérieur créé comme un démembrement de l'action publique, aux fins de la surveillance de l'exécution d'un service public (entreprises publiques locales, associations, SPIC...), à moins d'un enrichissement personnel.

DES INTERCOMMUNALITÉS LISIBLES

Urbanisme, environnement, eau, déchets, mobilités, petite enfance... En vingt ans, les compétences exercées par les intercommunalités se sont considérablement étoffées. Elles couvrent l'intégralité du territoire national, ses assemblées sont élues au suffrage universel direct, elles lèvent l'impôt.

Pourtant l'intercommunalité reste peu visible dans les campagnes municipales et intercommunales. Les citoyens, voire même les conseillers municipaux, sont peu informés de son rôle et de son action. La réforme des élections intercommunales de 2013 n'a pas donné les résultats attendus. Il est possible de faire beaucoup mieux, sans modifier fondamentalement le mode de scrutin.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE, LES INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE PROPOSENT DE :

1. Généraliser le suffrage universel direct pour favoriser la parité

- Étendre à l'ensemble des communes l'élection des conseillers communautaires au scrutin de liste par « fléchage » aujourd'hui en vigueur à partir de 1 000 habitants ;
- Réviser les règles de présentation des listes intercommunales et assouplir les obligations de similarité avec les listes communales.

2. Améliorer la lisibilité de l'intercommunalité lors des élections locales

- Par parallélisme avec la structuration des bulletins de vote, dédier un espace aux enjeux intercommunaux au sein des professions de foi des candidats aux élections municipales et intercommunales ;
- Imposer la tenue, pendant la campagne, d'un débat sur l'intercommunalité ;
- Organiser à l'échelle nationale une campagne de communication officielle auprès des candidats et de la population sur le rôle de l'intercommunalité.

UN LIEN ENTRE FISCALITE ET COMPETENCES INTERCOMMUNALES

Notre système fiscal est vieillissant. Et pourtant plus de la moitié des ressources de fonctionnement des collectivités du bloc local en dépendent. Au gré des réformes imposant des bouleversements importants (suppression de la taxe professionnelle, puis de la taxe d'habitation), multipliant les retouches et ajustements des assiettes fiscales, opérant des coûts de rabots parfois violents, notre fiscalité est devenue illisible, imprévisible et en perte de lien avec les territoires. Il en résulte une fiscalité de moins en moins locale où l'État est devenu le premier contributeur.

Tout en préservant les acquis, il est urgent, pour les intercommunalités de revoir la composition de leur panier fiscal et ses modalités d'évolution.

À ce titre Intercommunalités de France entend réaffirmer la volonté des collectivités du bloc local à disposer d'une fiscalité simplifiée, lisible, dynamique, en phase avec la réalité économique et urbaine de leur territoire. Cette fiscalité doit également être en lien avec leurs compétences dont le champ s'est considérablement accru et diversifié au cours des dernières années.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE, LES INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE PROPOSENT DE :

1. Conforter l'impôt économique local et clarifier sa répartition

- Stopper l'érosion des impôts économiques du bloc local et mettre un terme aux attaques répétées contre les impôts de production ;
- Ouvrir une réflexion pour repenser l'impôt économique local pour aller vers une « cotisation locale d'activité », par exemple : assouplir les conditions de majorité pour affecter la TFB sur les ZAE intercommunales ; regrouper la CVAE à l'échelle des intercommunalités pour les départements volontaires en échange de la fraction de TVA intercommunale ; améliorer la lisibilité de la fiscalité économique locale à l'échelle intercommunale, notamment en matière de foncier bâti.

2. Substituer les « dotations historiques » (CPS et DCRTP) à de la fiscalité nationale (TVA)

- Dans ce cadre, partager tout ou partie de la croissance de la TVA transférée avec une part maintenue au niveau local et une part écrêtée pour abonder un fonds de péréquation local (FPIC ou autre) ou pour financer des actions locales en lien avec les grands chantiers nationaux en faveur de la rénovation énergétique ou de la réindustrialisation.

3. Accélérer la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives

- Pour permettre l'acceptation la plus large de cette réforme et éviter son caractère confiscatoire, une forte progressivité vers des valeurs actualisées devra être adoptée.

4. Corriger les principaux défauts liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

- S'appuyer sur la clause de revoyure de la réforme, prévue en 2023, pour réaliser cette correction. L'État remettra au Parlement, avant le 1^{er} avril 2023, un rapport évaluant le dispositif du point de vue de l'État et du point de vue des communes (Article 16 LFI 2020).

UNE PÉRÉQUATION JUSTE ET EFFICACE

Plusieurs dispositifs de péréquation horizontaux et verticaux existent au niveau national en direction des collectivités du bloc communal, communes et intercommunalité : dotation d'intercommunalité, FPIC, fonds de solidarité Ile-de-France, part péréquation de la dotation forfaitaire, dotations de péréquation communales (DSU, DSR, DNP).

Ces dispositifs au cours des dernières années ont connu de nombreuses évolutions : réforme de la dotation d'intercommunalité, recentrage des dotations communales... Mais ces opérations de remembrement des différentes dotations n'ont pas permis d'apporter des réponses convaincantes pour corriger efficacement les disparités de ressources et de charges des collectivités du bloc local. Plus récemment, la réforme de la DGF (2016) n'a apporté que des réponses partielles, se contentant de figer les dispositifs existants ou de les retoucher à la marge.

Aujourd'hui, le constat est unanime : manque de clarté des objectifs, empilement des dispositifs, obsolescence et discordance des critères d'appréciation des richesses et des charges, faible prise en compte des effets spécifiques de l'intercommunalité et des redistributions financières croissantes qu'elle opère entre les communes d'un même bassin de vie, faible capacité redistributive ...

Intercommunalités de France considère qu'il faut repenser en profondeur les dispositifs de péréquation, leur donner des objectifs clairs pour gagner en lisibilité, en cohérence et en efficacité.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE, LES INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE PROPOSENT DE :

1. Revoir les indicateurs de ressources (potentiel financier et fiscal) et mieux évaluer les indicateurs de charges

- Privilégier l'échelle intercommunale pour évaluer les indicateurs de ressources et de charge, et redistribuer ;
- Corriger les inégalités excessives de ressources entre collectivités du bloc local sans supprimer toute incitation locale au développement territorial ;
- Mieux prendre en compte la diversité des charges assumées par les territoires, en retenant notamment des critères socio-économiques, démographiques... ;
- Revenir dès la loi de finances pour 2023 sur la nouvelle définition de l'effort fiscal, déconnectée de la part de fiscalité intercommunale.

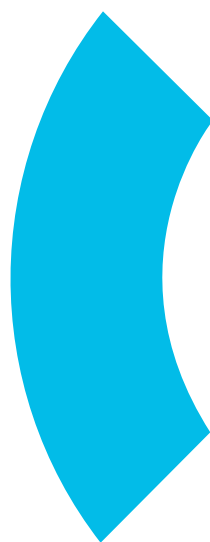
2. Conforter le FPIC et revoir sa cohérence avec les autres dispositifs de péréquation

- Faire intervenir le FPIC après les autres outils de péréquation (DI, DSR, DSU...).

3. Donner plus de souplesse à la péréquation au sein des territoires communautaires et métropolitains

- Permettre au sein du bloc communal, sous réserve de conditions de majorité et d'une garantie de ressource minimale pour les communes, l'adoption d'une répartition des ressources péréquées sur la base de choix locaux.

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE



INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

22, rue Joubert - 75009 Paris

T. 01 55 04 89 00

www.adcf.org

adcf@adcf.asso.fr

Design LUCIOLE • octobre 2021

Mise à jour Mathilde Lemée - Intercommunalités de France • mars 2022

Crédits photos : Photo by Taylor Wilcox on Unsplash / Photo by Xiaolong Wong on Unsplash
Photo by Towfiq barbhuiya on Unsplash